BÉNÉFICIAIRES DU RSA





AIDES INDIVIDUELLES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Lors de l'entrée dans le dispositif RSA, vous serez convoqué et orienté vers un dispositif d'accompagnement adapté à votre situation.

Un référent unique de parcours sera alors désigné pour vous accompagner :

- il établira avec vous les étapes pour améliorer votre situation,
- il vous proposera des actions d'insertion (formations, ateliers, stages),
- il vous rencontrera régulièrement,
- il vous accompagnera jusqu'à votre retour à l'emploi.

C'est avec lui que vous signerez vos Contrats d'engagement réciproque (CER).

Si vous êtes déjà allocataire du RSA mais n'avez pas de référent unique, contactez le pôle d'insertion de votre secteur.

Pour vous accompagner dans votre démarche d'insertion, le **Département peut vous accorder diverses aides individuelles sous certaines conditions selon le Règlement départemental d'aide sociale.**

À NOTER : les dossiers de demande d'aides sont constitués par votre référent unique au regard de votre situation.

LES AIDES INDIVIDUELLES

Aide aux projets individuels de formation

Elle permet la prise en charge financière d'une formation diplômante, qualifiante ou de remise à niveau pour un accès rapide à un emploi durable.

Fonds d'aide à l'insertion (FAI)

Ils permettent de vous aider financièrement dans le cadre d'une procédure d'embauche, d'une formation professionnelle ou d'une participation à une action collective d'insertion sociale.

Les différents FAL:

- aide aux repas,
- aide aux déplacements,
- aide à l'hébergement,
- aide aux frais de garde d'enfants, aux frais de cantine,
- aide aux frais d'équipement, vêture et matériel professionnels,
- aide à l'inscription à un concours administratif ou à l'admission à une formation qualifiante,
- aide liée à un CER portant sur la santé,
- aide à l'obtention du permis de conduire.

Aide dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'une activité existante

Cette aide peut être sollicitée si vous êtes accompagné dans le cadre du dispositif "d'aide à la création ou reprise d'activité" par un organisme prestataire du Département ou de la Région. Elle est attribuée après évaluation du projet.

Participation du Département au financement de l'abonnement aux transports en commun

Cette aide concerne les bénéficiaires du RSA inscrits dans une action concrète d'insertion professionnelle (accompagnement à l'emploi, accompagnement à la création d'activité, recherche d'emploi avérée...) et inscrits à Pôle emploi.

Elle ne peut être que ponctuelle et limitée dans le temps.

LES PÔLES D'INSERTION

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter, du lundi au vendredi, entre 9h et 12h et entre 14h et 17h, en fonction du pôle d'insertion dont vous dépendez, les numéros suivants :

Pôle 1 / 5 / 6 / 7 arrondissements de Marseille

21 rue des Vertus 13005 Marseille

Tél: 04 13 31 73 13

Pôle 2 / 3 arrondissements

de Marseille

18 rue Fauchier 13002 Marseille

Tél: 04 13 31 73 13

Pôle 4 / 8 / 9 / 10 / 11 / 12 arrondissements de Marseille

250 boulevard Mireille Lauze Immeuble le Longchamps Bât B 13010 Marseille

Tél: 04 13 31 81 80

Pôle 13 / 14 arrondissements de Marseille et Allauch Plan-de-Cuques

Les Flamants Bât B 10 avenue Alexandre Ansaldi 13014 Marseille

Tél: 04 13 31 61 36

Pôle 15 / 16 arrondissements de Marseille

43 avenue de la Viste 13015 Marseille Tél: 04 13 31 63 03

Pôle d'Aix-en-Provence

8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Provence

Tél: 04 13 31 60 88

Pôle d'Arles : Espace des Solidarités du Pavs d'Arles

4. rue de la Paix 13200 Arles

Tél: 04 13 31 78 65

Pôle d'Aubagne - La Ciotat

Immeuble La Sariette. 55 allée des Faïenciers 13400 Aubagne

Tél: 04 13 31 05 63

Pôle d'Istres - Marignane Martigues Vitrolles

Antenne d'Istres :

1 rue du fer à cheval 13800 Istres

Tél: 04 13 31 50 00

• Antenne de Marignane : 2 rue du Stade 13700 Marignane

Tél: 04 13 31 91 50

Pôle de Salon - Berre

92 bd Frédéric Mistral 13300 Salon-de-Provence

Tél: 04 13 31 66 99

